

**Votre agence**

Marc MEISSONNIER - EIRL
AGENT GENERAL
2 AVENUE DE BRAZZA
48100 MARVEJOLS
Tél : 04 66 32 03 78
Mail : marvejols-gevaudan@gan.fr
N° Orias : 17001871
Site Orias : www.orias.fr

POMPES FUNEBRES CECILE VORS
LOTISSEMENT MON IDEAL
17 AV MARTYRS DE LA RESISTANCE
48100 MARVEJOLS

Vos références

N° client : 51982040
N° souscripteur : 31098136P
N° contrat : 310981362005

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE
POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE**

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que POMPES FUNEBRES CECILE VORS - n° SIRET : 91773092100017 - LOTISSEMENT MON IDEAL 17 AV MARTYRS DE LA RESISTANCE 48100 MARVEJOLS est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat GAN CONSTRUCTION n° 310981362005.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le **01/01/2026** et le **31/12/2026**,
- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

MAÇON

- Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur une hauteur supérieure de 2,5 mètres, par toutes les techniques de maçonnerie de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- briquetage, pavage,
- dallage (y compris dallage industriel),
- chape,



Gan Assurances, Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances : 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr





N° client : 51982040

- fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts) excluant pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches et toutes autres techniques équivalentes.

Ainsi que les travaux de :

- terrassement, drainage et de canalisations enterrées,
- revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées (hors cuvelage),
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-cœuvre,
- démolition, VRD,
- pose d' huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons) à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
- plâtrerie,
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, (y compris étanchéité lorsque ces matériaux ne sont pas immergés),
- calfeutrement de joints.

Et les travaux **maçonnés** suivants liés à la fumisterie :

- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors four et cheminée industriels),
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

Cette activité comprend :

- la réalisation de maçonnerie de piscines à destination des particuliers, à l'exclusion de l'étanchéité,
- les travaux d'étanchéité en toiture terrasse limitée à 200 m² par chantier,
- la mise en œuvre, sans modification et selon plan de pose détaillé du fabricant, de fermettes industrialisées en bois traité, assemblées par connecteurs métalliques.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

- aux chantiers dont le coût global unitaire HT de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE	
	Coût total de la construction sans pouvoir excéder 1 500 000 € par année d'assurance



Gan Assurances, Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances : 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr



N° client : 51982040

DOMMAGES IMMATERIELS CONSECUTIFS	
	20 % du coût total de la construction, sans pouvoir excéder 76 500 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 3 page(s).

Fait à PUTEAUX, le 23 novembre 2025

Pour Gan Assurances

Directeur Général Adjoint

